

Procès-verbal de la septième assemblée régulière de l'année 2021 du conseil d'administration du conseil de quartier des Chutes-Montmorency, tenue en visioconférence le mercredi 22 septembre, à 19h

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

Mme Julie Morin	Présidente
Mme Marie-Josée Marcoux	Vice-présidente
Mme Micheline Boutin	Trésorière
M. Sylvain Prévost-Dallaire	Secrétaire
M. Denis Landry	Administrateur
M. Harold Turcotte	Administrateur

ABSENCES :

M. Martin Racine	Administrateur
M. Sébastien Bender	Administrateur

IL Y A QUORUM

Étaient aussi présents :

Mme Hélène St-Pierre	Conseillère en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne
M. Stevens Mélançon	Conseiller municipal District de la Chute-Montmorency-Seigneurial
Mme Eliana Vivero	Conseillère en urbanisme Arrondissement de Beauport
M. Stephan Bugay	Directeur de l'arrondissement de Beauport

Citoyens présents : Deux (2)

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Demande d'opinion
 - Projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Chutes-Montmorency R.C.A.5V.Q. 293 (Réf. : Omnibus Saint-Grégoire – quartier des Chutes-Montmorency)

4. Adoption et suivi du procès-verbal de la rencontre du 15 juin 2021
5. Réunions et activités des membres du conseil de quartier :
 - Table de concertation vélo des conseils de quartier
 - Comité de vigilance de gestion des matières résiduelles (CVGMR)
 - Comité de vigilance des activités portuaires
 - Comité d'action et de revitalisation socioéconomique du quartier Montmorency
 - Conseil d'arrondissement de Beauport
 - Comité ad hoc sur les enjeux du quartier
6. Lettres et propositions à adopter :
7. Période d'intervention du conseiller municipal
8. Période de questions et de commentaires des citoyens
9. Trésorerie
 - Paiement de la secrétaire de rédaction
 - Paiement du kilométrage
 - État des revenus et des dépenses et solde bancaire
10. Correspondance et information
11. Divers
 - Verdissement du parc de la Cimenterie
 - Rencontre d'échanges concernant la nouvelle politique de participation publique (23 septembre)
 - Élections municipales
 - Vision de l'arbre – retour sur la séance d'information
12. Levée de l'assemblée

21-07-01 Ouverture de l'assemblée

Mme Morin ouvre l'assemblée à 19h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

21-07-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ajouts au point 6. Lettres et propositions à adopter :

- Signature des effets bancaires
- Paiement des droits annuels de cotisation au Registraire des entreprises

RÉSOLUTION 21-CA-49

SUR PROPOSITION de Mme Micheline Boutin, appuyée par M. Denis Landry, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier des Chutes-Montmorency d'adopter l'ordre du jour tel que modifié. *ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

21-07-03 Demande d'opinion

Projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Chutes-Montmorency R.C.A.5V.Q. 293 (Réf. : Omnibus Saint-Grégoire – quartier des Chutes-Montmorency)

Mme St-Pierre rappelle la procédure habituelle. Elle mentionne que la consultation écrite a été tenue du 2 au 16 septembre. Il y a eu 13 visiteurs et 5 téléchargements. Il n'y a eu aucun commentaire ni aucune question des citoyens ayant consulté la documentation. Un rapport préliminaire a été transmis aux membres. Une publicité a été diffusée dans le Beauport Express le 1^{er} septembre dernier. Mme Boutin mentionne que les citoyens de Chutes-Montmorency n'ont pas été informés car ils ne reçoivent pas le Beauport Express.

Mme Eliana Vivero présente le projet de modification.

RÉSOLUTION 21-CA-50

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à majorité par le conseil d'administration du conseil de quartier des Chutes-Montmorency, de recommander au conseil d'arrondissement d'accepter la modification intitulée Règlement modifiant de Règlement sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Chutes-Montmorency, R.C.A.5V.Q. 293 (projet omnibus Saint-Grégoire) en tenant compte de la proposition suivante concernant l'aire verte :

- Conserver les normes actuelles au niveau de l'aire verte

21-07-04 Adoption et suivi du procès-verbal de la rencontre du 15 juin 2021

Des corrections mineures sont demandées.

SUR PROPOSITION de M. Denis Landry, appuyé par Mme Marie-Josée Marcoux, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier des Chutes-Montmorency d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 15 juin 2021 tel que modifié. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

21-07-05 Réunions et activités des membres du conseil de quartier :

COMITÉ	RESPONSABLE
Table de concertation vélo des conseils de quartier	Mme Micheline Boutin
Comité de vigilance de gestion des matières résiduelles (CVGMR)	Mme Micheline Boutin
Comité de vigilance des activités portuaires	Mme Marie-Josée Marcoux
Comité d'action et de revitalisation socioéconomique du quartier Montmorency (CARSEM)	M. Martin Racine
Conseil d'arrondissement de Beauport	M. Stevens Mélançon et Mme Micheline Boutin
Comité adhoc sur les enjeux du quartier	Réactivation au besoin

- Table de concertation vélo des conseils de quartier**
Mme Boutin mentionne qu'il n'y a eu aucune rencontre cet été.
- Comité de vigilance de gestion des matières résiduelles (CVGMR)**
Mme Boutin mentionne que le projet-pilote de collecte des résidus alimentaires sera bientôt déployé. Elle ajoute qu'après les tests effectués, les fours de l'incinérateur respectent dorénavant toutes les normes environnementales.
- Comité de vigilance des activités portuaires**
Mme Marcoux s'inquiète qu'elle n'ait pas eu de nouvelles du comité dernièrement. Mme St-Pierre confirme que les modifications n'ont pas toutes été apportées sur le site internet du comité mais que la résolution nommant Mme Marcoux a bel et bien été transmise. Elle croit savoir sans toutefois l'affirmer qu'aucune rencontre n'a eu lieu dernièrement. Elle transmettra les coordonnées du responsable à Mme Marcoux et à Mme Morin.



CONSEIL DE QUARTIER

DES CHUTES-MONTMORENCY

- **Comité d'action et de revitalisation socioéconomique du quartier Montmorency (CARSEM)**

En l'absence de M. Racine, question se pose concernant le nouveau comité sur l'économie circulaire. M. Mélançon sait qu'il en voie d'être créé et qu'il va s'informer des développements auprès du Pivot.

- **Conseil d'arrondissement de Beauport**

Mme Boutin et M. Mélançon font état des points suivants :

- Installation en novembre des panneaux indicateurs des nouvelles limites de vitesse
- Distribution de masques à la population

- **Comité ad hoc sur les enjeux du quartier**

Rien à signaler.

21-07-06 Lettres et propositions à adopter :

- **Signature des effets bancaires**

RÉSOLUTION 21-CA-52

SUR PROPOSITION de Mme Marie-Josée Marcoux, appuyée par M. Harold Tremblay, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier des Chutes-Montmorency de désigner les personnes suivantes pour signer tout effet bancaire du conseil de quartier des Chutes Montmorency :

Mme Julie Morin	présidente
Mme Micheline Boutin	trésorière
M. Sylvain Prévost-Dallaire	secrétaire

- **Paiement des droits annuels de cotisation au Registraire des entreprises**

RÉSOLUTION 21-CA-53

SUR PROPOSITION de Mme Julie Morin, appuyée par Mme Marie-Josée Marcoux, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier des Chutes-Montmorency autorise Mme Micheline Boutin, trésorière, à émettre un chèque d'une valeur de 36,00 \$ adressé au Registraire des entreprises pour le paiement des droits annuels d'immatriculation.



21-07-07

Période d'intervention du conseiller municipal

M. Mélançon aborde les sujets suivants et répond aux interrogations et commentaires des membres :

- plaintes citoyennes concernant le RTC (divers endroits)
- refus par le RTC d'une rencontre sollicitée par le conseil de quartier, même refus pour le conseil d'arrondissement
- travaux sur le boulevard Raymond – portion Louix XIV
- trottoirs sur Jean XXIII et de la Calandre : consultation citoyenne après les Fêtes
- disponibilité de la plate-forme électorale sous peu
- feux de circulation boulevard des Chutes/de Lobiou : problématique réglée
- publicité à venir par la Ville de Québec pour les nouvelles limites de vitesse
- nouvelles limites de vitesse :
 - carte transmise aux membres par M. Mélançon
 - modifications peu probables par la Ville en raison des normes
 - problématiques à signifier tout de même
- pistes cyclables;
 - côte de Boischatel
 - partenariat – interconnexion des pistes cyclables
 - présence dangereuse de trottinettes électriques sur les pistes cyclables
- comité sur la sécurité routière :
 - activités de sensibilisation
 - améliorations à certains endroits (ex : écoles et pistes cyclables)
 - budget disponible
 - possible association avec les conseils d'établissement
 - exemples à venir par Mme St-Pierre
 - rencontre préparatoire (propositions des membres avant le 20 octobre)
 - échancier : 30 novembre

21-07-08

Période de questions et de commentaires des citoyens

Un citoyen souligne la faible fréquentation du Parc-O-Bus de 500 espaces de stationnement. M. Mélançon mentionne qu'un budget de 2,0 M\$ a été attribué pour des modifications aux parcours et installations pour l'arrondissement de Beauport. La fréquentation du site va évidemment augmenter lorsque tous les ajustements seront en vigueur.



CONSEIL DE QUARTIER

DES CHUTES-MONTMORENCY

Un citoyen s'inquiète de la zone accidentogène au bas de la Côte Saint-Grégoire. M. Mélançon confirme que des modifications seront faites. Il mentionne avoir demandé des modifications à différents endroits dans le secteur. Il est également question de la voie ferrée.

Il questionne également la présence de 20 conteneurs de Garoy Construction sur le bord du boulevard Ste-Anne. M. Mélançon répond qu'ils vont être relocalisés dans un parc industriel.

Concernant l'immeuble construit sur le boulevard des Chutes à l'intersection de la rue des Pionnières, celui-ci est-il conforme aux normes. M. Mélançon mentionne qu'il n'y a eu aucune demande de dérogation ni de modification de zonage. Hauteur, orientation, gabarit, tout en conforme.

21-09-09

Trésorerie

- Paiement de la secrétaire de rédaction

RÉSOLUTION 21-CA-54

SUR PROPOSITION de Mme Julie Morin, appuyée par Mme Marie-Josée Marcoux, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier des Chutes-Montmorency d'autoriser le paiement de 125,00 \$ à Mme Andrée Gaumond pour la rédaction du procès-verbal de la rencontre du 15 juin et autres documents. *ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

- Paiement du kilométrage

Aucun

- État des revenus et des dépenses et solde bancaire

Mme Boutin mentionne que le solde bancaire au 22 septembre est de 686,69 \$..

Mme Morin demande si un petit budget (environ 50 \$) peut être utilisé pour promouvoir la page Facebook du conseil auprès des citoyens. Mme St-Pierre mentionne qu'il n'y aurait pas de problème.



CONSEIL DE QUARTIER

DES CHUTES-MONTMORENCY

21-07-10

Correspondance et information

Mme Marcoux a pris connaissance qu'un nouveau groupe Facebook effectue un sondage sur l'implantation d'un marché public à Beauport. Certains sites ont été identifiés pas très loin du quartier Chutes-Montmorency. Elle transmettra l'information à Mme Morin.

21-07-11

Divers

- **Verdissement du parc de la Cimenterie**

Mme Morin mentionne que l'ex-président du conseil de quartier avait piloté un projet de verdissement du parc de la Cimenterie. Elle informe qu'il y aura développement du projet par la plantation de 35 arbres, 130 arbustes et l'ensemencement de fleurs sauvages, le tout en collaboration avec l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec. Il y aura activité de mise en terre le 28 septembre prochain à compter de 10h. Elle publiera l'information sur la page Facebook du conseil et transmettra les infos et le plan aux membres. M. Mélançon mentionne qu'il y aura également des aménagements verts et de mobiliers du côté du Pivot. Elle remercie les ex-membres qui ont participé à l'élaboration de ce projet.

- **Rencontre d'échanges concernant la nouvelle politique de participation publique (23 septembre)**

Mme Morin participera demain à une rencontre de tous les présidents et toutes les présidentes des conseils de quartier. Elle fera un suivi aux membres lors de la rencontre d'octobre prochain.

- **Élections municipales**

Mme Morin rappelle qu'en vertu des règles édictées par la Ville, les candidats et candidates aux élections peuvent se présenter aux séances du conseil de quartier mais ne peuvent parler de leur plateforme électorale à ces occasions.

- **Vision de l'arbre – retour sur la séance d'information**

Mme Marcoux et M. Bender ont participé à la séance. Mme Marcoux mentionne qu'il y aura augmentation du ratio de plantation d'arbres par rapport aux aires vertes pour les immeubles de 8 logements et plus.



CONSEIL DE QUARTIER

DES CHUTES-MONTMORENCY

Mme Morin demande des informations concernant le projet résidentiel sur l'avenue Larue (site de l'ancien aréna Gilles Tremblay) où il y aura beaucoup d'espaces verts et une mixité sociale. M. Mélançon mentionne que l'arrondissement n'a aucune juridiction sur l'immeuble puisqu'il s'agit de logements sociaux. Par contre, l'implantation de l'aire verte sera gérée par l'arrondissement (80% d'aire verte et 20% de cadre bâti). Mme St-Pierre met en lien pour les membres la présentation de SOSACO (groupe de ressources techniques).

Mme Morin lit une invitation d'un groupe de citoyens mobilisés auprès de « Vire au vert » organisant un débat entre les chefs des formations politiques de la Ville de Québec. Le groupe sonde l'intérêt du conseil à participer et/ou organiser à une telle activité. Les membres déclinent l'invitation.

21-09-12 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 21h32.

La prochaine rencontre aura lieu le 27 octobre prochain.

Procès-verbal rédigé par madame Andrée Gaumond.

SIGNÉ

Julie Morin
Présidente

SIGNÉ

Sylvain Prévost-Dallaire
Secrétaire

Mandaté : Conseil de quartier des Chutes-Montmorency – No de dossier : R.C.A.5V.Q. 293

1. Date, événement et lieu

Demande d'opinion

Consultation écrite LAU

Tenue entre le 2 et le 16
septembre 2021 inclusivement.

2. Origine

Conseil municipal

Conseil exécutif

Conseil d'arrondissement

Mandat Direction générale

3. Objet

Projet de *Règlement modifiant le
Règlement de l'Arrondissement de
Beauport sur l'urbanisme relativement à
plusieurs zones situées dans le quartier
Chutes-Montmorency, R.C.A.5V.Q. 293*
(Réf. : Omnibus Saint-Grégoire)

4. Présences

Membres avec droit de vote :

Mmes Julie Morin, Micheline Boutin, Marie-Josée Marcoux
MM. Harold Turcotte, Denis Landry et Sylvain Prévost-Dallaire

Membre sans droit de vote :

M. Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute Montmorency–Seigneurial

Personne-ressource :

M. Éliana Vivero, conseillère en urbanisme, Gestion territoriale

Animation de la rencontre et rédaction du rapport :

Mme Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

5. Informations présentées

- Retour sur la consultation publique écrite qui se déroule en ligne du 2 au 16 septembre 2021.
- Les administrateurs ont reçu copie de la version *projet* du rapport de consultation.
- [Présentation du projet R.C.A.5V.Q.293](#) par la conseillère en urbanisme.

6. Recommandation du mandaté

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité de recommander au conseil d'arrondissement d'accepter la modification intitulée *Règlement modifiant de Règlement sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Chutes-Montmorency*, R.C.A.5V.Q. 293 (projet omnibus Saint-Grégoire) en tenant compte de la proposition suivante concernant l'aire verte :

- Conserver les normes actuelles au niveau de l'aire verte

(Option C)

7. Options soumises au vote

8. Description des options

Option	Nombre de votes
A.	2
B.	0
C.	4
Abstention	0
Total	6

Option A – Accepter la demande, soit recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification.

Option B – Statu quo, soit recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande.

Option C – Accepter la demande, mais en considérant une autre option et d'autres exigences que celles en lien avec le projet de modification proposé.

9. Questions et commentaires du conseil d'administration

- Une administratrice mentionne qu'un projet omnibus a été présenté il y a quelques années pour le secteur et qu'il devait rendre conformes les bâtiments lors d'une reconstruction en cas d'incendie. Selon elle, il n'y a pas d'agrandissement possible en raison de l'absence de marge de manœuvre. Également, elle déplore le fait qu'aucun citoyen du quartier n'ait participé à la consultation écrite. Elle mentionne que le Beauport-Express n'est plus distribué dans le quartier. Elle demande à la Ville d'envisager d'autres méthodes que l'hebdo concerné afin d'assurer que tous les citoyens reçoivent l'information. Elle mentionne que la distribution d'avis porte-à-porte est le meilleur moyen de rejoindre les citoyens. En conclusion, elle dit être en désaccord avec le projet de modification réglementaire en raison de cette lacune.

Réponse de la Ville : *La consultation s'est déroulée selon les règles habituelles et un avis public a été publié le 1^{er} septembre afin d'informer les citoyens de la tenue de la consultation écrite. Les abonnés au conseil de quartier ont également reçu l'invitation et l'information était disponible sur la page du projet. Toutes les conditions liées à la loi provinciale ont été respectées. Enfin, la Ville entend la préoccupation, reconnaît la problématique et se penchera sur celle-ci.*

Réponse de l' élu : *L' élu du district reconnaît qu'il y a une problématique liée à la distribution du Beauport-Express dans le quartier des Chutes-Montmorency et encourage la citoyenne à communiquer avec les représentants du journal.*

- Une administratrice confirme ne pas recevoir le Beauport-Express dans son secteur. Elle dit comprendre le processus, mais trouve que les règles ne sont pas adaptées au secteur concerné. Elle souligne le fait que certaines personnes n'ont pas accès à Internet et que certains n'ont pas l'intérêt de s'abonner aux avis légaux. Par ailleurs, elle mentionne que la Ville doit s'assurer que les

citoyens concernés soient bien informés. Elle mentionne également qu'en apportant des modifications aux marges avant, il y aura davantage de propriétés conformes, mais que le pourcentage d'aires vertes sera diminué. Elle dit être préoccupée par la diminution de la présence d'aires vertes dans le quartier et par le fait que les bâtiments sont déjà construits mur à mur. Enfin, elle demande des précisions concernant la mise en branle de ce processus.

Réponse de la Ville : *L'objectif des modifications proposées est d'ajuster les normes actuelles à la réalité du quartier. Il est toutefois impossible de rendre toutes les propriétés conformes. Il est mentionné que les normes actuelles sont un frein à l'obtention de permis et qu'en accordant la permission d'agrandissement cela permet la rénovation des bâtiments. Il est précisé que la diminution de la marge avant permettra d'autoriser l'agrandissement en aménageant, à titre d'exemple, des galeries en cours avant. L'autorisation de certaines modifications dans le quartier a un impact sur le maintien et la conservation du cadre bâti. Également, il est spécifié que beaucoup de lots du secteur ne possèdent pas d'aires vertes et que le règlement d'urbanisme permet certains droits acquis. Enfin, en rapprochant les exigences liées aux aires vertes des normes actuelles cela va permettre une certaine souplesse lors de la reconstruction de bâtiments dérogatoires.*

- Une administratrice dit comprendre que la Ville priorise la souplesse pour la reconstruction de bâtiments dérogatoires au détriment d'exigences liées aux aires vertes. Elle souligne que les lots ne possédant pas d'aires vertes sont également autorisés. Enfin, elle demande pourquoi modifier le pourcentage d'aire verte pour les lots actuellement non conformes alors qu'une reconstruction permettrait de rendre conformes les propriétés. Elle souligne par ailleurs qu'il est important de verdir le quartier.

Réponse de la Ville : *Il est précisé qu'au niveau du Règlement d'urbanisme, la Ville ne peut exiger la présence d'aire verte à des fins de conformité dans le cas d'un lot ne possédant aucune aire verte. Par ailleurs, pour certaines propriétés ayant une aire verte de 10 % et qui souhaitent réaliser certains travaux, la Ville ne leur demandera pas d'augmenter leur aire verte à 15 %. Enfin, ce n'est pas toutes les zones où le pourcentage d'aire verte sera modifié toutefois, la modification règlementaire permettra de revitaliser les bâtiments existants.*

Réponse de l'élu : *L'élu du district mentionne que certaines personnes sont intéressées à s'établir dans le quartier et envisagent la possibilité de réaliser un agrandissement minime tel un petit solarium, une galerie ou un patio. Il précise que le Règlement actuel n'autorise pas ces aménagements et que la modification règlementaire proposée permettra aux propriétaires de réaliser ce genre de travaux. Enfin, l'objectif est de ramener des citoyens dans le quartier et de permettre la rénovation de certains bâtiments résidentiels qui sont parfois en piètre état et qui ne possèdent pas d'aire verte.*

- Un administrateur souligne le fait qu'il n'a pas reçu l'information concernant la consultation écrite et demande à la Ville de trouver un moyen pour améliorer la diffusion d'information. Également, il mentionne ne pas comprendre l'idée de réduire le pourcentage minimal des marges puisqu'elles sont déjà collées les unes contre les autres. Enfin, il dit s'inquiéter pour l'achat de futurs terrains par des promoteurs dans le l'objectif de construire des bâtiments en fonction des nouvelles normes. En conclusion, il souhaite rappeler que le secteur Montmorency est composé d'une aire asphaltée et de ciment plutôt que d'une aire verte et que de telles modifications suscitent beaucoup d'inquiétudes chez les citoyens.

Réponse de la Ville : Le projet de modification règlementaire vise uniquement à diminuer la marge avant à 1 mètre au lieu de 2 mètres dans l'objectif d'apporter une certaine souplesse. Il est précisé que la marge latérale et la marge arrière ne seront pas modifiées, ce qui permet de maintenir les exigences actuelles pour la cour arrière. Il est précisé qu'il s'agit de projet d'agrandissement et pour ce qui est de la construction d'un bâtiment après démolition, tous les projets sont analysés en détail et l'outil urbanistique utilisé s'appelle le PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale). Il est également précisé que l'on va de moins en moins vers la déconstruction de bâtiment et que la Ville exerce une vigilance sur les problématiques d'insertion.

Réponse de l'élu : L'élu du district souligne, à titre d'exemple, qu'en apportant des modifications aux marges avant, cela permettrait d'autoriser notamment l'aménagement d'un petit portique pour certains bâtiments résidentiels du secteur qui en font la demande.

- Une administratrice mentionne que, selon elle, lorsque les demandes déposées sont conformes aux marges exigées, les propriétaires peuvent faire ce qu'ils veulent.

Réponse de l'élu : L'élu du district précise que ce sont les conseillers en urbanisme qui font l'analyse des demandes de permis et que les permis sont émis en fonction des règles d'urbanismes.

- Un administrateur mentionne que même si le pourcentage minimal d'aire verte a été soulevé à plusieurs reprises, il comprend que l'objectif est d'accommoder certains propriétaires. Il soulève également qu'un mètre pour la marge avant ne représente pas beaucoup, mais que cette proposition peut faire toute la différence pour certains propriétaires. Par ailleurs, il ajoute qu'il souhaite le retour des jardinières afin de contribuer à verdir le quartier.
- Une administratrice mentionne qu'en diminuant le pourcentage minimal d'aire verte, elle craint pour l'arrivée de nouvelles propriétés. Enfin, elle dit douter de l'impact d'une diminution à 10 % de l'aire verte.
- Une administratrice mentionne qu'il serait important de revoir la plus-value de modifier le pourcentage minimal d'aire verte exigé. Elle précise qu'étant donné que plusieurs propriétés ne sont pas conformes actuellement, il n'est pas justifié de vouloir modifier le pourcentage minimal d'aire verte.

Réponse de l'élu : L'élu du district mentionne qu'une diminution à 10 % de l'aire verte est calculée en fonction de la situation actuelle.

Réponse de la Ville : Il est précisé qu'il y a uniquement une zone dont l'aire verte serait diminuée à 10 %. D'autre part, pour le reste des zones concernées, la diminution proposée est de 5 %. Les nouvelles constructions seront quant à elles assujetties au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). L'aire verte et la végétation font partie des critères à respecter.

- Un administrateur mentionne que le projet proposé va permettre davantage aux propriétaires qui le souhaitent d'agrandir leur bâtiment.

Réponse de la Ville : Il est confirmé que la proposition va permettre d'autoriser davantage de petits projets d'agrandissement.

10. Suivi recommandé

Transmettre à la Division de la gestion territoriale et au conseil d'arrondissement.

Approuvé par :

SIGNÉ

Julie Morin
Présidente
Conseil de quartier des Chutes-Montmorency

27 septembre 2021

Préparé par :

SIGNÉ

Hélène St-Pierre
Conseillère en consultations publiques
Service de l'interaction citoyenne